



Mon père est décédé suite à la malveillance du kiné

Par **lorange**, le **02/05/2014** à **15:02**

Bonjour

Mon père, parkinsonien, est décédé le 15 avril suite à une chute (col du fémur cassé donc opération et prothèse) durant son rendez vous avec le kiné.

Ce kiné a admis sa faute auprès de son assurance.

Quelles sont les démarches? Que pouvons nous demander pour réparer tous ces préjudices moraux et physiques?

Merci

Par **tnaud33**, le **02/05/2014** à **15:19**

Bonjour, je vous présente d'abord toutes mes condoléances...

Le plus simple est d'attendre une offre d'indemnisation de la part de l'assurance du kiné.

Sinon il faut déposer une demande en CRCI (gratuit et assez rapide). La question est de savoir si un lien certain et direct pourra être retenu entre la chute et le décès.

Cordialement.